Image not found or type unknown

Dépot de garantit & taxe ordure ménagère

Par **kevin23**, le **17/02/2015** à **18:00**

Bonjour,
J'ai quitté mon logement ou j'étais locataire le 22 Septembre 2014, j'aurai du récupérer mon dépôt de garantie le 22 Décembre 2014 soit deux mois plus tard. Nous sommes le 17 Février 2015 et toujours pas de dépôt de garantie....
Après plusieurs appels et plusieurs mails. J'ai enfin eu le directeur de l'agence immobilière qui traite mon dossier. Mr X m'annonce attendre la taxe d'ordure ménagère du propriétaire pour prélever directement sur mon dépôt de garantit est ce légal ou pas?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés